



NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

ÉQUIPE D'ENCADREMENT ALSH TOUSSAINT 2023

Laurent DECOOPMAN : directeur titulaire d'un BPJEPS APT + UCC CVL

Théo CARON : directeur-adjoint titulaire d'un niveau MASTER STAPS

Julie VANNEUVILLE : assistante sanitaire & animatrice titulaire du BAFA

Andréa FOSSEUX : animatrice titulaire du BAFA

Lily WALRAEVE : animatrice stagiaire BAFA

Manon DE SAINTE MARESVILLE : animatrice stagiaire BAFA

Lilian GUILBART : animateur stagiaire BAFA

Paul CORNUAU : dispositif ADOAC

ALLOCATAIRES (participation financière de la CAF)

Informations concernant les enfants	Enfants Clairmaraisiens	Petits-enfants Clairmaraisiens	Enfants extérieurs à la commune
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est inférieur ou égal à 617€	2.70€	3€	5€
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est strictement supérieur à 617€	3€	4€	6€

Le tarif est diminué de 0.5 € à compter du deuxième enfant d'une même fratrie.
Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux enfants de Clairmarais, aux petits-enfants puis aux extérieurs de la commune.

Les personnes bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres auront une déduction de 1.70€* / demi-journée sur le tarif appliqué. (* Présence de 4 jours minimum, consécutifs ou non)



Le dossier d'inscription et les documents sont téléchargeables depuis la page d'accueil : www.clairmarais.net

Le dossier devra être rendu complet en mairie **au plus tard le samedi 7 octobre.**